

## Sommaire

2. [Nos favoris Internet](#)
3. [De la fidélité](#)
6. [Chronique biblique](#)
9. [Abbé Guy Pagès](#)
10. [Théologie sociale](#)
14. [Benoît XVI](#)
14. [Liturgie des Heures](#)
17. [Chant liturgique](#)
18. [Église à Paris](#)

●  
**REGNAT**

BP 20114

75623 PARIS cedex 13

[regnat.phg@orange.fr](mailto:regnat.phg@orange.fr)

●  
**Directeur de la publication**

Philippe GUIDAL

●  
**Ont collaboré à ce numéro :**

Charles BRUN  
Philippe GUIDAL  
Yann GWELTAZ  
Abbé Guy PAGÈS

●  
**Merci à :**

Eberhard B., abbé Marc F.,  
Michèle M.

●  
**Conception – Réalisation**

PHG

●  
Les articles publiés  
n'engagent que leurs auteurs.

●  
© Regnat 2009



## AU SEUIL DES VACANCES...

1. *Regnat* prend des congés pendant le mois de juillet, mais pas sans vous laisser auparavant un peu de lecture... Si Dieu veut, nous reviendrons au mois d'août.
2. *Regnat* dispose maintenant d'une adresse postale (voir dans l'ours ci-contre), pour tout ce qui ne peut être communiqué par courriel (livres, objets contondants, revues, etc.).
3. *Regnat* a également en projet un site sur l'internet ; projet (trop ?) ambitieux, qui sera mis en œuvre (très) progressivement. Un modèle réduit est en cours de publication pour une phase de test à la fin de l'été. Affaire à suivre.

**Philippe GUIDAL**

### Deux annonces de dernière minute



Ses effectifs augmentant chaque année, le groupe scout [Saint-Michel VII<sup>e</sup> Paris](#) recherche d'urgence des cheftaines pour la rentrée !

Pour être assistante, il faut seulement avoir au minimum dix-sept ans et être prête à se lancer dans le scoutisme. La suite viendra au fur et à mesure avec l'expérience et les formations.

On cherche aussi des jeunes filles plus âgées, ayant éventuellement déjà été cheftaines, notamment pour encadrer une deuxième meute.

L'association [Beati Mites](#) fait célébrer une  
**messe à la mémoire de l'abbé Guy MONTARIEN**  
ancien aumônier de la VII<sup>e</sup> Paris, rappelé à Dieu le 13 juin 2005

**le mercredi 24 juin 2009 à 19h30**

en l'église Notre-Dame de l'Assomption  
263 bis rue Saint-Honoré, Paris I<sup>er</sup>

Nos favoris Internet

004.678

## Beati mites...



Site consacré  
à la mémoire de  
l'Abbé  
**Guy MONTARIEN**  
(1925–2005)



## Inquisition



le site de  
**Stefan**  
**JETCHICK**

## Communauté Saint-Martin



## Theotime

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

*Au service de la liturgie latine*

## Pro Liturgia

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau

F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : [info@proliturgia.org](mailto:info@proliturgia.org)

**vocation.com**

Un site destiné à aider le discernement des jeunes qui se posent la question de leur vocation chrétienne, et en particulier de la vocation sacerdotale ou à la vie consacrée. De nombreux témoignages de prêtres diocésains et religieux, de religieuses, de séminaristes, etc. Des prières, la possibilité pour les jeunes d'envoyer leur question à un prêtre, des textes sur la vocation, des vidéos, et des propositions de séjours et de retraites de discernement dans toute la France.

## Monastère de la Consolation

NOTRE DAME DE CONSOLATION  
33, boulevard du Jardin des Plantes  
83300 DRAGUIGNAN  
☎ 04 94 68 26 15  
☎ 04 94 76 38 69



Les Petites Sœurs de la Consolation du Sacré-Cœur  
et de la Sainte Face

### Messe (chantée en grégorien) :

8 h 30 en semaine – 9 h 30 le dimanche

### Liturgie des Heures (en latin)

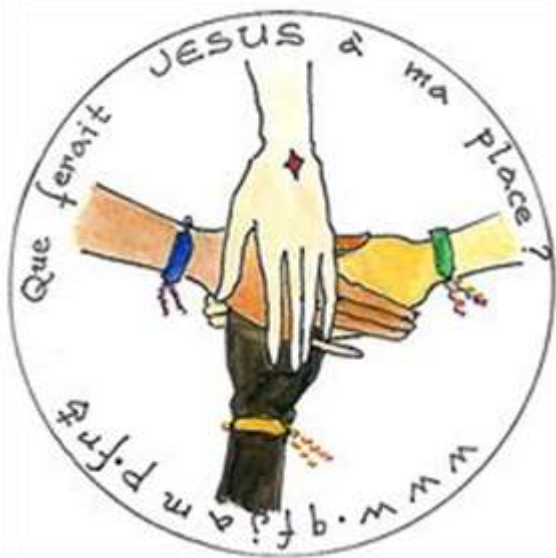
Matines : 1 h 00 – Laudes : 6 h 00

Prime : 6 h 45 – Tierce : 8 h 15

Sexte : 12 h 00 – None : 15 h 20

Vêpres : 19 h 00 (17 h 00 le dimanche)

Complies : 20 h 45



**L'homme  
nouveau**

## Fidélité

176

# DE LA FIDÉLITÉ ET DE L'AMOUR

Il y a quelques mois, j'ai vu la couverture d'un magazine qui titrait : « On a découvert le gène de l'infidélité ! » Autrement dit : vous ne pouvez pas pas être infidèle ! C'est inscrit dans vos gènes ! Ne vous gênez donc pas ! Et comme d'habitude, on faisait avaler le mensonge en l'enrobant de la respectabilité de la vérité dite scientifique ! Comme si l'infidélité n'était pas liée à l'amour, et l'amour à la liberté ! On vous traite comme des robots, des animaux privés de liberté parce que soumis au déterminisme de leur nature, et on vous demande par-dessus le marché de vous persuader que vous êtes heureux ainsi !

L'infidélité n'est pas seulement l'adultère physique auquel on pense généralement tout de suite, puisqu'il suffit déjà d'un regard de concupiscence pour le commettre<sup>1</sup>... mais elle est d'abord un manque de chasteté, c'est-à-dire de pureté du cœur, non unifié dans l'accomplissement de la seule Volonté divine. Et on peut être infidèle de bien des façons : en continuant à mener sa vie de célibataire, en vivant à côté de son conjoint sans tenir compte de lui... donnant trop d'importance à son travail, ses enfants, sa voiture, son engagement associatif, et même une certaine façon de vivre sa foi...

Il faut savoir garder la hiérarchie des valeurs. Par le mariage, le conjoint devient le prochain le plus proche, celui qui ne fait plus qu'un avec soi, que je dois donc aimer comme moi-même. C'est pourquoi l'amour conjugal doit primer sur tout autre amour humain, qu'il soit filial ou même parental.

La fidélité n'est pas livrer une guerre d'usure à l'ennui. Ce n'est pas s'engager à ne pas se quitter, faire du sur-place, mais tout faire pour rester ensemble ! C'est dynamique ! C'est s'engager à devenir chaque jour meilleur afin d'offrir à son conjoint un émerveil-

<sup>1</sup> Cf. Mt 5 28.

lement et une joie sans cesse renouvelés, et l'aider à être heureux sur le sentier de la vertu et de la sainteté ! La fidélité est inventive, créatrice face aux obstacles qui se présentent. Elle sait s'adapter ! Otto von [Bismarck](#) écrivait à sa jeune épouse : « Madame, mettez-vous bien dans la tête, que je ne vous ai pas épousée parce que je vous aimais, mais *pour* vous aimer. » Vivre la fidélité suppose un engagement de la volonté qui donne son mérite à l'amour. Être amoureux est un état, on n'y peut rien. Aimer est un acte<sup>2</sup>. Aimer, c'est *vouloir* aimer, et pas seulement en ressentir l'attraction, le désir. D'ailleurs, la fidélité n'empêche pas d'être attiré par d'autres, mais d'être dominé par ces attractions. C'est un chemin de liberté à choisir de nouveau chaque jour, et spécialement lorsqu'apparaît une tentation. La fidélité me libère de mes envies d'un moment, de mes sentiments superficiels, pour me rattacher à ce qui en moi est profond et dessine mon visage d'éternité.

Ce qui fait qu'un couple marié à l'Église est capable de tenir sa promesse de fidélité jusqu'à la mort, c'est que chaque époux, à l'école du Christ – dont l'un des noms est, justement, « fidèle et vrai<sup>3</sup> » –, ne cherche pas son propre bonheur, mais celui de son conjoint. En bénissant dans le mariage la donation *irrévocable* des époux à vouloir le bonheur de leur conjoint, l'Église les croit capables d'un engagement *plus fort* que toutes les circonstances changeantes de la vie, d'un amour qui ne dépend pas de l'évolution de leurs sentiments, ni des difficultés imprévisibles de la vie commune, elle les croit capables d'un « oui » de qualité divine, par la grâce du sacrement reçu saintement...

Et pour illustrer cela, voici la tragique mais si belle histoire de ce jeune foyer dans lequel l'épouse n'avait rien trouvé de mieux à faire que d'aller faire un enfant avec un homme qui n'était pas le sien... et qui n'avait rien trouvé de mieux à faire ensuite que de raconter à l'un et à l'autre ce qui était arrivé... Le mari, brave homme, lui pardonne, et reconnaît l'enfant. Mais voilà que lorsque le petit avait déjà quelques années, le père biologique se met en tête de demander un droit de visite... Et les juges... de le lui donner ! Aussi, chaque mois : driiiiiiiiiing ! À la face du soleil, devant tout le monde, comme un couteau sans cesse retourné dans la

<sup>2</sup> Cf. ROUGEMONT (Denis, de), *L'Amour et l'Occident*, Paris, Plon, 1972 (édition 1979, collection « 10/18 »), p. 335 : « Être amoureux n'est pas nécessairement aimer. Être amoureux est un état, aimer, un acte. On subit un état, mais on décide un acte. »

<sup>3</sup> Ap 19 11.

plaie, est rappelé que Madame a trompé son mari, que maman est une s..., que papa n'est pas mon papa, et que si lui n'obéit pas à papa, pourquoi moi j'obéirai... Autrement dit, la famille éclatée, impossible de recoller les morceaux ! Envolé à jamais le rêve d'une vie de famille heureuse ! Le mari est alors tombé en dépression, a perdu son travail, et m'a dit : « Si je n'ai pas tué ma femme, si je ne me suis pas suicidé, c'est parce que je me suis dit : C'est Dieu qui nous a unis, et je n'ai pas le droit de défaire ce que Dieu a fait »... Voilà ce dont est capable une fidélité puisée au Cœur de Jésus ! Voilà ce que « aimer » veut dire ! L'enjeu de nos vies consiste à devenir digne d'aller au Ciel, en faisant la preuve que nous aimons. Et cette preuve, c'est la fidélité. Car seul l'amour est fidèle. Celui qui n'aime pas ne restera pas fidèle. C'est pourquoi on appelle les chrétiens pratiquants : « les fidèles ».

Beaucoup accusent l'Église de ne pas s'adapter à l'évolution des mœurs, d'être dure et intolérante, de ne pas comprendre la souffrance de certaines situations ; en fait, l'Église catholique, seule parmi toutes les religions existantes à ne pas reconnaître le divorce, annonce cette bonne nouvelle que l'amour existe, que la fidélité est possible, par la grâce de Dieu toujours fidèle à ses promesses de bonheur pour qui aime jusqu'à la mort de la croix...

Le premier moyen pour rester fidèle est donc la prière qui nous unit à Dieu. Autrefois, on ne voyait pas de divorces comme aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que les familles priaient. Elles avaient conscience que l'amour vient de Dieu et doit nous ramener à Dieu, qu'il ne peut donc se vivre sans Dieu. Par leur prière, elles faisaient un rempart autour de leur foyer pour empêcher Satan de venir le détruire. Le pape Pie XII disait : « Une famille qui prie est une famille qui vit<sup>4</sup> », et Jean-Paul II : « La famille qui est unie dans la prière demeure unie<sup>5</sup>. »

Le deuxième moyen est le dialogue. Lorsqu'un couple cesse de dialoguer, c'est le commencement de la fin. Comment mieux dire à son conjoint que l'on est fidèle, que l'on continue à lui donner notre vie, qu'en lui donnant de notre temps ? Quel formidable moyen de désamorcer incompréhensions et frustrations ! Être fidèle, c'est travailler à entretenir et faire grandir son amour et cela s'exprime par l'attention. « L'important,

<sup>4</sup> PIE XII, Allocution aux paroissiens de Centocelle, 13 décembre 1953.

<sup>5</sup> JEAN-PAUL II, Lettre *Rosarium Virginis Mariae*, 16 octobre 2002, n. 41 (*La Documentation catholique*, n° 2280, 17 novembre 2002, p. 968).

c'est la rose ! » dit la chanson. La fidélité se joue et se gagne dans les petites choses de la vie quotidienne.

Le troisième moyen est le pardon. L'amour est donc sans retour, à l'exemple du Christ qui nous aime inconditionnellement. Pardonner, c'est refuser de réduire l'autre à son infidélité ! Pardonner, c'est la victoire de l'amour !

Que dans cette victoire le Christ nous entraîne, Lui qui nous a dit : « Voici quel est Mon commandement, dit Jésus : vous aimer les uns les autres *comme* Je vous ai aimés<sup>6</sup>. »

Sa grâce et Sa paix soient avec vous !

### Abbé Guy PAGÈS

« L'amour ne cesse de se sauver par aimer encore mieux ce qu'il aime. »

ALAIN, *Propos sur l'éducation*, LVIII, Paris, Presses Universitaires de France, 1932 (15<sup>e</sup> édition : 1972), p. 148.

« L'amour d'un homme pour une femme – et d'une femme pour un homme – se passe difficilement de la sexualité. Mais la sexualité, elle, se passe très facilement de l'amour. Autre remarque, sans cesse vérifiée : le désir est expert à se faire prendre pour le cœur ; il n'a pas son pareil pour cette mascarade. Tant de « *je t'aime* » qui sont seulement la transposition inconsciente et lyrique d'une convoitise ! Sous les romances, le grondement du rut. »

GUILLEMIN (Henri), *L'affaire Jésus*, Paris, Seuil, 1982, p. 107.

« La sensualité croit souvent plus vite que l'amour, de sorte que sa racine reste faible et s'arrache facilement. »

NIETZSCHE (Friedrich), *Par-delà bien et mal. Prélude d'une philosophie de l'avenir*, n. 120, traduit de l'allemand par Cornélius Heim, Paris, Gallimard, collection « Folio/Essais », 1971 (édition 1992), p. 87.

« Si le désir va vite et n'importe où, l'amour est lent et difficile. »

ROUGEMONT (Denis, de), *L'Amour et l'Occident*, Paris, Plon, collection « 10/18 », 1972 (édition 1979), p. 339.

« L'engagement de la fidélité conjugale, dérivant du sacrement de mariage [...], devient parfois un terrain d'expériences et d'épreuves [...] pour les époux, maris et femmes : ces "épreuves du feu" leur fournissent également le moyen de vérifier la valeur de leur amour. L'amour, en effet, dans toute sa dimension, n'est pas seulement un appel, mais encore un devoir. [...] Nos frères et sœurs liés par le mariage ont le droit d'attendre de nous, prêtres et pasteurs, le bon exemple et le témoignage de la fidélité à la vocation jusqu'à la mort, fidélité à la vocation que nous suivons en recevant le sacrement de l'Ordre, comme ils la suivent en recevant le sacrement de mariage. Même dans ce cadre et en ce sens, nous devons comprendre notre sacerdoce ministériel comme une "subordination" au sacerdoce commun de tous les fidèles, des laïcs, spécialement de ceux qui vivent dans le mariage et forment une famille. De cette manière nous servons "à construire le corps du Christ" ; autrement, au lieu de contribuer à son édification, nous en affaiblissons l'organisme spirituel. À cette édification du corps du Christ est étroitement lié l'authentique développement de la personnalité humaine de chaque chrétien – comme d'ailleurs de chaque prêtre – qui se réalise à la mesure du don du Christ. La désagrégation de l'organisme spirituel de l'Église ne favorise certainement pas le développement de la personnalité humaine et ne constitue pas une preuve de cette dernière. »

JEAN-PAUL II, *Lettre à tous les prêtres de l'Église*, Jeudi Saint 1979, n. 9 (*La Documentation catholique*, n° 1762, 15 avril 1979, p. 358).

« Don Juan est néo-platonicien. Devant un visage de femme il entre en contemplation. Son amour, c'est l'*eros* platonicien. Ce qu'il aime, ce n'est pas telle femme particulière, mais une Féminité archétype dont chaque femme porte un reflet toujours incomplet. Don Juan recherche l'essence. Ce qu'il appelle aimer, c'est quitter chaque femme particulière pour partir en quête de cette beauté à laquelle il est fidèle.

« Au contraire l'amour chrétien est un amour pour tel être particulier. »

TRESMONTANT (Claude), *Essai sur la pensée hébraïque*, Paris, Cerf, collection « Lectio divina » (n° 12), 1953, p. 151.

<sup>6</sup> Jn 15 12.

# Lire la Bible

(suite)

Nous allons tenter d'exposer ici une saine méthode de lecture de la Bible, qui devrait permettre d'éviter les deux grands écueils auxquels se heurte habituellement la lecture généralement superficielle du fidèle de base : l'étrangeté de textes produits dans un univers culturel radicalement différent du nôtre suscite d'abord l'incompréhension, puis le découragement de beaucoup de lecteurs, ou bien, pour les plus courageux, la tentation de procéder à une lecture immédiate, « littéraire », de la Bible, en projetant sur des textes anciens les références culturelles du monde moderne.

Afin qu'une lecture personnelle ou communautaire de la Bible soit fructueuse, il faut en aborder les textes avec rigueur et méthode, les analysant d'abord d'un point de vue formel, matériel et littéraire, avant d'en considérer le contenu théologique. Les premiers travaux d'exégèse scientifique entrepris par [Origène](#) (c. 185-253), le développement de la [critique textuelle](#) aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la fondation de la [diplomatie](#) par Dom [Jean Mabillon](#) (1632-1707), l'exégèse historico-critique du XIX<sup>e</sup> siècle sont les principaux moments de l'élaboration progressive d'une méthode critique en dix étapes, applicable à tout type de texte, profane ou sacré :

1. Délimitation du texte
2. Critique textuelle
3. Analyse sémantique
4. Analyse structurale
5. Analyse stylistique
6. Analyse du genre littéraire
7. Analyse contextuelle
8. Étude théologique
9. Critique des sources
10. Critique rédactionnelle

Simplifiée, c'est cette même méthode qui est enseignée au collège pour l'analyse des textes littéraires. Une fois obtenue l'épreuve de français du baccalauréat, on se dépêche généralement de l'oublier ; c'est un tort, car elle peut rendre de grands services tout au

long de la vie, notamment pour l'analyse de la propagande politique, publicitaire... ou religieuse destinée aux adultes<sup>1</sup>. Révisons donc un peu !

Précisons aussi que même en l'illustrant, autant que possible, d'exemples, la présentation de ces dix étapes restera nécessairement assez théorique et aride<sup>2</sup>. Un peu de patience : nous publierons ultérieurement quelques cas pratiques.

## 1. Délimitation du texte

La première étape consiste tout simplement à définir les limites du texte à étudier, afin de vérifier qu'il s'agit bien d'un ensemble littéraire cohérent, pouvant être analysé pour lui-même. À cette fin, il faut commencer par faire abstraction des différentes délimitations plus ou moins artificielles introduites progressivement dans les éditions imprimées de la Bible : découpage en chapitres et versets, titres et sous-titres. Ces repères sont certes bien utiles pour se repérer, mais ils n'appartiennent pas aux textes originaux.

La capitulation (c'est-à-dire la division du texte de la Bible en chapitres) utilisée aujourd'hui correspond à peu près à celle qui fut mise en œuvre au début du XIII<sup>e</sup> siècle par [Étienne Langton](#) (c. 1155-1228), professeur à l'Université de Paris, puis archevêque de Cantorbéry et cardinal. Contrairement à différents systèmes antérieurs, cette capitulation eut la bonne fortune d'un accueil unanime tant des docteurs que des libraires. Ces derniers l'introduisirent dans l'édition parisienne de la [Vulgate](#) publiée vers 1226, et les Juifs eux-mêmes l'adoptèrent dès les premières éditions imprimées du texte hébreu au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Une division en versets<sup>4</sup> avait déjà été effectuée dans le [texte massorétique](#)<sup>5</sup> pour les besoins de la lecture

<sup>1</sup> Entre autres exemples, on peut (re)lire avec profit les pages consacrées à l'utilisation de la méthode critique en histoire dans : PROST (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, collection « Points Histoire » (n° H225), 1996 (édition 2006), pp. 55-67.

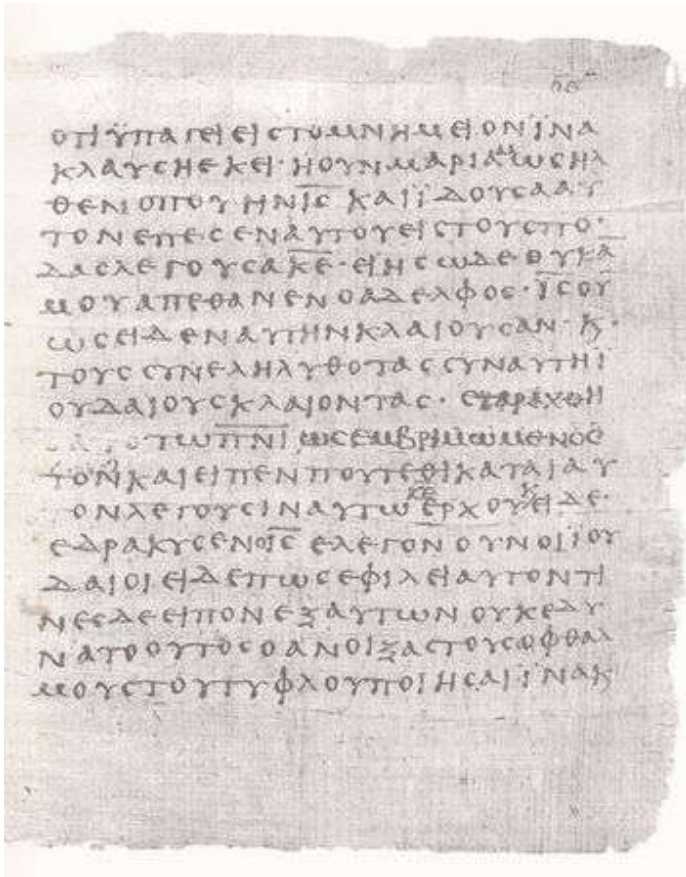
<sup>2</sup> On pourra compléter la lecture de cette chronique avec celle de CONZELMANN (Hans), LINDEMANN (Andreas), *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, traduction par Pierre-Yves Brandt, Genève, Labor et Fides, collection « Le monde de la Bible » (n° 39), 1999.

<sup>3</sup> Pour un historique détaillé, cf. MANGENOT (Eugène), « Chapitres de la Bible », *Dictionnaire de la Bible*, t. II-1, Paris, Letouzey et Ané, 1912, col. 559-565.

<sup>4</sup> Cf. LESÊTRE (Henri), « Versets dans la Bible », *Dictionnaire de la Bible*, t. V-2, Paris, Letouzey et Ané, 1912, col. 2403-2404

liturgique, en utilisant des symboles graphiques (accent, appelé סִלְוָה [sillûq], suivi du signe : appelé סוּף פְּסוּק [sôp pāsûq]). Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le dominicain italien [Sanctes Pagninus](#)<sup>6</sup> (c. 1470-1541) procéda à une première numérotation marginale de ces versets. Le système fut amélioré par l'imprimeur [Robert Estienne](#) (1503-1559), et introduit dans le texte même par le théologien protestant [Théodore de Bèze](#)<sup>7</sup> (1519-1605) en 1565.

Mais il est bon de savoir que les anciens manuscrits portaient un texte écrit de façon continue, sans espace entre les mots ni même de ponctuation. Prenons par exemple une page du papyrus [P<sup>66</sup>](#), un des plus anciens manuscrits du Nouveau Testament. Daté des environs de l'an 200, il contient la majeure partie de l'évangile selon Jean ; la page représentée ci-dessous est le fragment *Jn 11 31-37* :



Retranscrit en caractères d'imprimerie modernes, cela donne le texte suivant :

<sup>5</sup> Cf. BIGOT (Léon-Théodore), « Massore (Texte hébreu de la) », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. X, Paris, Letouzey et Ané, 1928, col. 265-278.

<sup>6</sup> Cf. GORCE (Mathieu), « Sanctes-Pagninus », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIV, Paris, Letouzey et Ané, 1939, col. 1088-1089.

<sup>7</sup> Cf. DUBLANCHY (Edmond), « Bèze (Théodore de) », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, Paris, Letouzey et Ané, 1904, col. 807-812.

ΟΤΙΥΠΑΓΕΙΕΙΣΤΟΜΝΗΜΕΙΟΝΙΝΑ  
ΚΛΑΥΣΗΕΚΕΙ·ΗΟΥΝΜΑΡΙΑΜΩΣΗΛ  
ΘΕΝΟΠΟΥΗΝΙΣΙΔΟΥΣΑΑΥ  
ΤΟΝΕΠΕΣΕΝΑΥΤΟΥΕΙΣΤΟΥΣΠΟ  
ΔΑΣΛΕΓΟΥΣΑΚΕ·ΕΙΗΣΩΔΕΟΥΚΑ  
ΜΟΥΑΠΕΘΑΝΕΝΟΑΔΕΛΦΟΣ·ΙΣΟΥ  
ΩΣΕΙΔΕΝΑΥΤΗΝΚΛΑΙΟΥΣΑΝΚ  
ΤΟΥΣΣΥΝΕΛΗΛΥΘΟΤΑΣΣΥΝΑΥΤΗ  
ΟΥΔΑΙΟΥΣΚΛΑΙΟΝΤΑΣ·ΕΤΑΡΑΧΘΗ  
ΤΩΠΝΙΩΣΕΜΒΡΙΜΩΜΕΝΟΣ  
ΤΟΓΚΑΙΕΙΠΕΝΠΟΥΤΕΘΙΚΑΤΑΙΑΥ  
ΤΟΝΛΕΓΟΥΣΙΝΑΥΤΩΚΕΕΡΧΟΥΚΕΙΔΕ·  
ΕΔΡΑΚΥΣΕΝΟΙΣΕΛΕΓΟΝΟΥΝΟΙΟΥ  
ΔΑΙΟΙΕΙΔΕΠΩΣΕΦΙΛΕΙΑΥΤΟΝΤΙ  
ΝΕΣΔΕΕΙΠΟΝΕΞΑΥΤΩΝΟΥΚΕΔΥ  
ΝΑΤΟΟΥΤΟΣΟΑΝΟΙΞΑΣΤΟΥΣΟΦΘΑΛ  
ΜΟΥΣΤΟΥΤΥΦΛΟΥΠΟΙΗΣΑΙΙΝΑΚ

... ce qui n'est pas très clair. En introduisant les numéros de versets, des espaces entre les mots, l'accentuation classique et une ponctuation, en éliminant les abréviations usuelles et en utilisant des minuscules, on établit un texte beaucoup plus lisible, au moins pour les hellénistes :

<sup>31</sup> ὅτι ὑπάγει εἰς το μνημεῖον ἵνα κλαύσῃ ἐκεῖ. <sup>32</sup> Ἡ οὖν Μαριάμ ὡς ἦλθεν ὅπου ἦν Ἰησοῦς ἰδοῦσα αὐτὸν ἔπεσεν αὐτοῦ εἰς τοὺς πόδας λέγουσα· κ[ύρι]ε, εἰ ἦς ὧδε οὐκ ἄ[ν] μου ἀπέθανεν ὁ ἀδελφός. <sup>33</sup> Ἰησοῦς οὐ[ν] ὡς εἶδεν αὐτὴν κλαίουσαν κ[αὶ] τοὺς συνελθλυθοτας σὺν αὐτῇ Ἰουδαίους κλαίοντας, ἔταραχθη τῷ πν[εύμα]τι ὡς ἐμβριμωμενος τὸν <sup>34</sup> καὶ εἶπεν· ποῦ τεθικαται αὐτόν; λέγουσιν αὐτῷ· κ[ύρι]ε, ἔρχου κ[αὶ] εἶδε. <sup>35</sup> ἔδρακυσεν ὁ Ἰησοῦς. <sup>36</sup> ἔλεγον οὖν οἱ Ἰουδαῖοι· εἶδε πῶς ἐφίλει αὐτόν. <sup>37</sup> τινες δὲ εἶπον ἐξ αὐτῶν· οὐκ ἐδύνατο οὗτος ὁ ἀνοίξας τοὺς ὀφθαλμοὺς τοῦ τυφλοῦ ποιῆσαι ἵνα κ

Certains manuscrits, comme le [codex Vaticanus](#)<sup>8</sup> (B03) du IV<sup>e</sup> siècle, ou le [codex Alexandrinus](#) (A02) du V<sup>e</sup> siècle, avaient déjà un système marginal de capitulation (κεφάλαια [kephálaia]), mais la différence entre ces systèmes en montre l'aspect arbitraire.

Enfin, les titres et sous-titres de nos éditions modernes ont été introduits par les éditeurs, et varient

<sup>8</sup> Nos lecteurs fortunés pourront peut-être faire l'acquisition de l'un des 450 exemplaires de la splendide [reproduction en fac-simile](#) éditée en 1979 par l'[Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato](#) italien. Compter au moins 5000 €...

souvent d'une édition à l'autre. S'ils donnent des repères utiles, il ne faut pas leur accorder plus d'importance qu'ils n'en méritent et, en tout état de cause, il convient d'être capable d'en donner la justification.

La délimitation du texte à étudier permet de constituer ce qu'on appelle dans le langage technique de l'exégèse une péricope (du grec περικοπή [perikopé], « action de couper autour », d'où l'emploi en rhétorique pour désigner un petit membre de phrase, une sentence). Les lectures bibliques de la liturgie de la Parole, par exemple, sont autant de péricopes. Leur délimitation s'effectue par des critères externes et internes, qui distinguent le texte de son contexte.

Les **critères externes** sont les changements de contenu (lieu, personnages, temps, thématique, etc.) et/ou de formes littéraires (passage d'une énumération à un récit, d'une narration à un dialogue, d'un oracle à une hymne, de la prose à la poésie, etc.), des indices de vocabulaire (adverbes de lieu ou de temps, prépositions ; formules du type « Après ces événements... », « En l'an ... du roi ... », « Il arriva que... », etc.).

Les **critères internes** sont la cohérence et l'unité de contenu (développement logique ; unité d'action, de lieu, de personnages, de temps, de thème, etc.) et/ou de forme (inclusion, c'est-à-dire la répétition d'un même élément au début et à la fin d'une portion de texte ; présence d'une introduction et d'une conclusion, etc.), l'unité de style, ou l'harmonie de différents styles dans un même genre littéraire (hymne, récit, vision, etc.).

## 2. Critique textuelle

Cette étape consiste à établir le texte le plus *authentique* possible à partir de l'ensemble des manuscrits qui nous sont parvenus, sachant que les textes originaux, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, ont disparu, et que les manuscrits conservés jusqu'à nous ne sont que des copies de copies de copies...

Par exemple, entre le papyrus P<sup>66</sup> mentionné plus haut, daté des environs de l'an 200, et le texte original de l'évangile selon Jean, daté de la fin du I<sup>er</sup> siècle, il s'est écoulé un peu plus d'un siècle, durant lequel des copistes ont travaillé, consciencieusement certes, mais avec les limites de leur humanité, pour que toutes les communautés chrétiennes puissent disposer d'au moins un exemplaire de cet évangile. Inévitablement, ce processus de transmission manuscrite a engendré à l'intérieur des textes un certain nombre de modifications et de divergences. Certaines sont involontaires,

telles les simples erreurs matérielles (additions, altérations, confusions ou omissions de lettres, de syllabes, de mots, voire de phrases entières) ; d'autres sont volontaires : censures théologiques liées aux différents courants hérétiques en vogue, corrections grammaticales ou stylistiques, harmonisation des passages parallèles des évangiles synoptiques ou du texte de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc.

Les éditions critiques de la Bible<sup>9</sup> comportent ainsi, outre le texte établi par les éditeurs, un appareil mentionnant les principales variantes des différentes traditions manuscrites et permettant au lecteur de vérifier le bienfondé des choix éditoriaux (avec la possibilité de les contester). Il s'agit là bien sûr d'un travail réservé à des spécialistes, mais il importe d'en connaître les grandes lignes. On trouvera d'utiles précisions dans l'ouvrage de VAGANAY (Léon), *Initiation à la critique textuelle du Nouveau Testament*, Paris, Cerf, Collection « Études annexes de la Bible de Jérusalem », 1986 (2<sup>e</sup> édition revue et actualisée par Christian-Bernard Amphoux). Il existe également d'importantes ressources sur Internet, essentiellement en langue anglaise, par exemple [Bible Research](#) de Michael Marlowe, [The Encyclopedia of New Testament Textual Criticism](#) de Rich Elliott, ou [The New Testament Gateway](#) de Mark Goodacre.

Une bonne édition de la Bible traduite en français se doit de mentionner également les variantes les plus significatives. Autant que faire se peut, le lecteur devrait alors chercher à comprendre leur existence et, si nécessaire, à les intégrer dans son interprétation du texte.

(à suivre...)

**Philippe GUIDAL**



<sup>9</sup> Pour l'Ancien Testament : *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, [Deutsche Bibelgesellschaft](#), 1969 (édition 1997) ; *Septuaginta*, deux volumes, Stuttgart, [Württembergische Bibelanstalt](#), 1935 (7<sup>e</sup> édition : 1962). Pour le Nouveau Testament : *Novum Testamentum Graece*, Stuttgart, [Deutsche Bibelgesellschaft](#), 1898 (27<sup>e</sup> édition : 2006). Outre ces éditions « papier », il est possible de consulter l'édition en ligne du [Digital Nestle-Aland](#) sur le site de l'[Université de Münster](#).



Abbé Guy PAGÈS

253

**Chrétiens-musulmans, le vade-mecum**

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

*Famille Chrétienne*, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

**RÉÉDITION, REVUE ET COMPLÉTÉE**

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

*Éléments pour le dialogue islamo-chrétien*

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €

(ISBN : 2-7554-0055-2)

**ÉDITIONS FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT**

3 rue Jean-François Gerbillon  
75006 PARIS

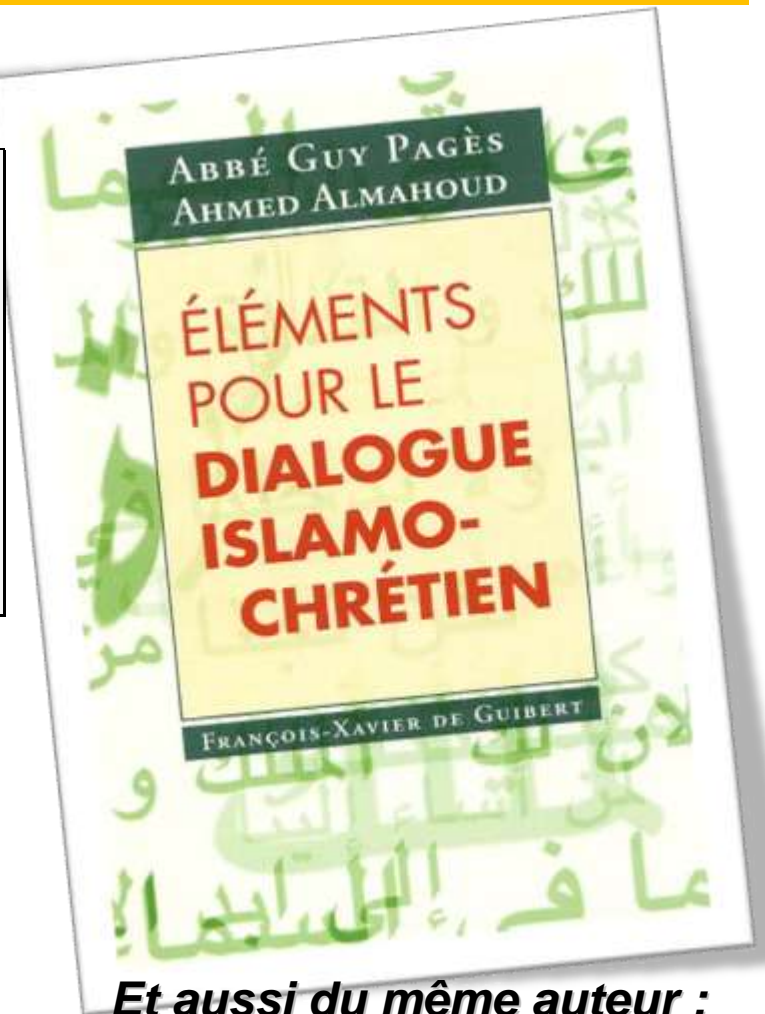
**Et aussi le site web !**

Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation :

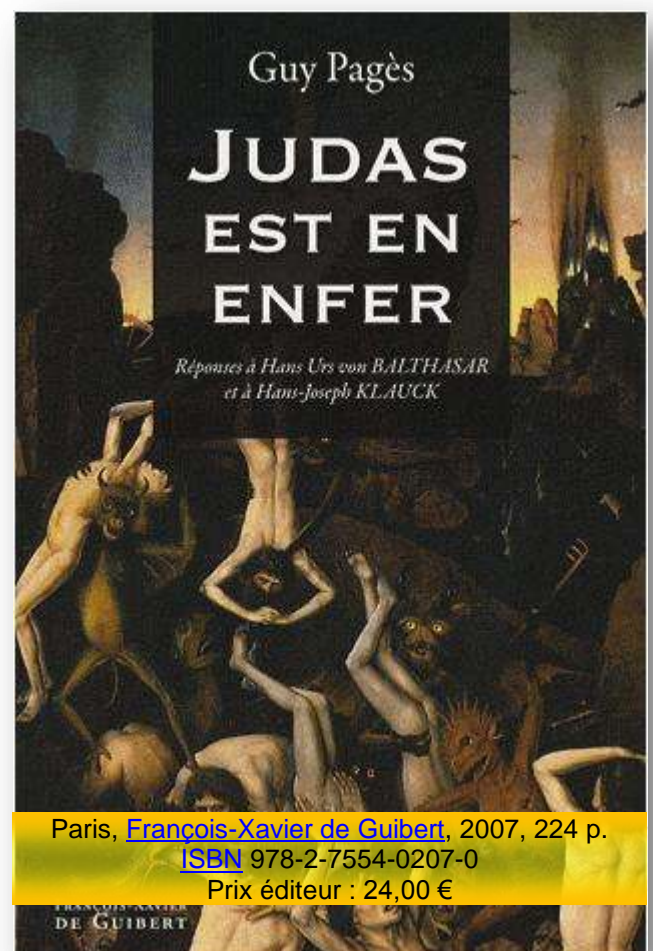
<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

[abbe.guypages@orange.fr](mailto:abbe.guypages@orange.fr)



**Et aussi du même auteur :**



Paris, [François-Xavier de Guibert](#), 2007, 224 p.

ISBN 978-2-7554-0207-0

Prix éditeur : 24,00 €

# Refonder la politique chrétienne

(suite)

Après ces quelques mois d'interruption depuis la parution de notre dernière chronique<sup>1</sup>, sans doute n'est-il pas inutile de rappeler les quelques principes qu'il convient de retenir de l'encyclique *Diuturnum* de Léon XIII<sup>2</sup> pour notre époque.

Tout d'abord, le pouvoir politique a son *origine* en Dieu, comme tout pouvoir d'ailleurs<sup>3</sup> :

« La multitude [entreprind] de donner à la société humaine, avec des origines fictives, une base et une constitution arbitraires. Aujourd'hui, on va plus loin ; bon nombre de Nos contemporains, marchant sur les traces de ceux qui, au siècle dernier, se sont décerné le titre de philosophes, prétendent que tout pouvoir vient du peuple ; que, par suite, l'autorité n'appartient pas en propre à ceux qui l'exercent, mais à titre de mandat populaire, et sous cette réserve que la volonté du peuple peut toujours retirer à ses mandataires la puissance qu'elle leur a déléguée.

« C'est en quoi les catholiques se séparent de ces nouveaux maîtres ; ils vont chercher en Dieu le droit de commander et le font dériver de là comme de sa source naturelle et de son nécessaire principe. [...] Que si l'on veut déterminer la source du pouvoir dans l'État, l'Église enseigne avec raison qu'il la faut chercher en Dieu<sup>4</sup>. »

Pour mieux comprendre la pensée du Souverain Pontife, il faut s'intéresser un peu (au moins) à « ceux qui, [au XVIII<sup>e</sup> siècle], se sont décernés le titre de philosophes » et ont développé la théorie selon laquelle « tout pouvoir vient du peuple ». [Hannah Arendt](#) va nous aider dans cette réflexion.

<sup>1</sup> Cf. *Regnat* n° 31, 21 janvier 2009, pp. 7-9.

<sup>2</sup> *Actes de Léon XIII*, tome I, Paris, La Bonne Presse, [s. d.], pp. 140-161. La traduction française a été reproduite dans *Regnat* n° 31, 21 janvier 2009, pp. 10-16.

<sup>3</sup> Cf. *Rm* 13 1 : « Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. »

<sup>4</sup> LÉON XIII, *op. cit.*, pp. 143-145.

Philosophe politique bien connue pour son analyse du phénomène totalitaire, Hannah Arendt (1906-1975) devait inévitablement s'intéresser aux deux grands bouleversements politiques qui marquèrent l'entrée de l'humanité dans l'ère démocratique moderne : la révolution française et sa sœur aînée, la révolution américaine. La comparaison de ces deux modèles, très proches historiquement mais aux issues bien différentes, peut en effet permettre de comprendre la genèse du totalitarisme. Pourquoi la révolution américaine a-t-elle accouché d'institutions stables, qui n'ont guère changé en un peu plus de deux siècles<sup>5</sup>, alors que la révolution française a engendré un exceptionnel chaos institutionnel<sup>6</sup> : éphémères gouvernements révolutionnaires, Empire, Restaurations monarchiques, seize constitutions plusieurs fois modifiées, cinq républiques (et certains en réclament une sixième...)<sup>7</sup> ?

Cette comparaison, Hannah Arendt l'a faite dans un magistral *Essai sur la révolution*<sup>8</sup>, où elle passe au crible une maxime inspirée de [James Madison](#) (1751-1836), l'un des principaux rédacteurs de la Constitution américaine : « Le siège du pouvoir [est] le peuple, mais la source de la loi [est] la Constitution<sup>9</sup> ».

## Le siège du pouvoir est le peuple

L'innovation majeure des deux révolutions est en effet l'idée de « souveraineté du peuple ». S'exprimant par référendum ou par élections, le peuple – à défaut de pouvoir gouverner par lui-même, ce qui ne serait concevable que pour de toutes petites communautés – choisit des représentants qui administrent en son nom la chose publique ; les gouvernants tirent leur pouvoir et leur autorité du consentement du peuple, seul détenteur de la souveraineté. Une première dissemblance apparaît dès lors entre les deux révolutions, parce

<sup>5</sup> C'est particulièrement le cas de la Constitution américaine ; ses vingt-sept amendements ne font que combler des lacunes ou corriger des défauts mineurs.

<sup>6</sup> Sans compter qu'elle possède les trois marques du totalitarisme identifiées par Hannah Arendt (dans *Le système totalitaire*, traduit de l'américain par Jean-Loup Bourget, Robert Davreu et Patrick Lévy, Paris, Seuil, collection « Points Politique » n° Po53, 1972, réédition 1979, notamment le chapitre IV, pp. 203-232) : règne d'une loi nouvelle (Droits de l'homme ici, loi de la Nature pour le nazisme, loi de l'Histoire pour le communisme, etc.), rôle des masses, terreur.

<sup>7</sup> Voir le résumé donné dans l'article « [Constitutions françaises](#) » de Wikipedia.

<sup>8</sup> ARENDT (Hannah), *Essai sur la Révolution*, traduit de l'anglais par Michel Chrestien, Paris, Gallimard, collection « Tel » (n° 93), 1985.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 230.

qu'elles s'opèrent à l'encontre de régimes fort différents.

La structure constitutionnelle américaine fut fondée dès l'origine sur le principe libéral classique de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire). Inspiré de [John Locke](#) (1632-1704) et de [Charles-Louis de Montesquieu](#) (1689-1755), il était déjà appliqué en Angleterre : en multipliant les verrous constitutionnels, chacun des pouvoirs peut faire contrepoids aux autres (*check and balance*), de telle sorte que l'ensemble des organes de l'État ne puisse être contrôlé par une éventuelle majorité<sup>10</sup>. La révolution changea le souverain – le peuple au lieu du roi –, mais pas la notion de souveraineté.

Il en alla de même en France, à un « point de détail » près... La notion de souveraineté était là foncièrement différente : fruit d'une autre évolution historique, le pouvoir royal y était devenu absolu, et le peuple – ou la nation de l'abbé [Emmanuel-Joseph Sieyès](#) (1748-1836) –, placé sur le trône du roi, héritait de toutes les prérogatives royales ; « l'idée rousseauiste d'une Volonté générale [...] était le succédané, sur le plan théorique, de la volonté souveraine d'un monarque absolu, [...] source de tout pouvoir, *mais aussi l'origine de toutes les lois*<sup>11</sup> ».

Or, si le domaine d'application du pouvoir n'est pas délimité par la loi, la libre initiative du peuple souverain risque fort de sombrer dans l'arbitraire et le nonsens. L'espace politique, l'être-ensemble des hommes, est fragile. Tous ne sont pas enclins à faire jouer leur parole et leur action de concert avec autrui, et il peut être nécessaire de canaliser la liberté des citoyens, ne serait-ce que pour maintenir le lien social. Comment légitimer le pouvoir ? Doit-il se confondre avec l'autorité ?

### La source de la loi est la Constitution

De fait, les Pères des deux jeunes républiques reconurent la nécessité d'asseoir l'autorité des nouveaux régimes sur d'autres bases que la volonté générale de la nation ou la ferveur révolutionnaire. Paradoxalement, pour pérenniser la révolution, il fallut l'ancrer dans une double tradition.

<sup>10</sup> Cf. « [La répartition du pouvoir selon les auteurs de la Constitution des États-Unis. Extrait du Fédéraliste No 47 de James Madison](#) » sur le site du [Département d'État des États-Unis](#).

<sup>11</sup> ARENDT (Hannah), *op. cit.*, p. 229. Les italiques sont de nous.

La tradition judéo-chrétienne, d'une part, où les lois séculières découlent des commandements divins. Dès la [Déclaration d'Indépendance de 1776](#), les républicains postulaient l'existence de Dieu comme une évidence première. [Maximilien de Robespierre](#) (1758-1794), fossoyeur d'une monarchie de droit divin, fondait de son côté le culte de l'Être suprême. Dans les deux cas, on cherchait la garantie stable d'un Législateur immortel.

D'autre part, on renoua aussi avec la tradition gréco-romaine. Acte éminemment religieux, le caractère sacré de la fondation de la cité de Rome s'était perpétué au moins jusqu'à la fin de l'ère impériale, et les descendants des fondateurs étaient représentés dans une institution, le Sénat, qui incarnait l'autorité<sup>12</sup>, tandis que le pouvoir appartenait au peuple : *Cum potestas in populo auctoritas in senatu sit*<sup>13</sup>.

Chez les Grecs, l'existence même de l'espace politique, la πόλις [pólis], où s'exerce le pouvoir du peuple, présuppose un cadre constitutionnel, une législation originelle : νόμον πάντων Βασιλέα φήσας εἶναι [nómon pántōn Basiléa phésas eínai], « la loi est la reine de tous les hommes<sup>14</sup> ». C'est à partir de ce double archétype que les conventionnels américains de 1787 placèrent la Constitution, la loi fondamentale, au cœur du système fédéral, où peut s'exercer le partage du pouvoir : exécutif (Président) et législatif (Congrès bicaméral) d'une part, autorité judiciaire (Cour suprême) d'autre part.

En France, en dépit de la prégnance de ces mêmes archétypes dans les esprits et les discours révolutionnaires, prévalut le concept rousseauiste de « volonté générale » déjà évoqué, selon lequel le corps politique forme comme un seul sujet collectif, et qui généra la volonté hégémonique d'un gouvernement central, organe de la nation une et indivisible ; pouvoir et autorité restèrent longtemps confondus, et il fallut plusieurs décennies avant de parvenir à une situation à peu près similaire à celle des États-Unis.

<sup>12</sup> Cf. ARENDT (Hannah), *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, collection « Folio/Essais » (n° 113), 1972 (édition 1996), pp. 158-168.

<sup>13</sup> CICÉRON, *De Legibus*, III, 12.

<sup>14</sup> PINDARE, fr. 169 ; cité d'après : ORIGÈNE, *Contre Celse*, V, 34 (traduction par Marcel Borret, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes », n° 147, 1969, t. III, p. 104). Cf. PLATON, *Gorgias*, XXXIX, 484b ; ARENDT (Hannah), *op. cit.*, pp. 138-158.

## Bilan critique

À l'encontre de la « tyrannie absolue » que représentait pour eux la monarchie, les révolutionnaires américains et français entendirent fonder un « État de droit », où l'exercice effectif du pouvoir, encadré par une norme légale, échapperait à l'arbitraire. Outre-Atlantique, on comprit très vite que l'arbitraire pouvait naître des caprices du prince tout autant que de la volonté du peuple souverain, et la mythologie démocratique n'eut jamais là-bas le crédit qu'elle eut ici. D'ailleurs, à l'instar du δῆμος [dêmos] grec, le *people* de la Constitution américaine s'entend sans femmes, ni Indiens, ni Noirs, ni serviteurs ; il est composé uniquement des artisans, fermiers et propriétaires...

Idéalement, la loi fondamentale est un contrat constituant voulu et consenti par des citoyens égaux ; dans la pratique, ce sont des citoyens plus égaux que les autres qui s'auto-désignent pour fonder l'autorité suprême. C'est un fait bien connu que la Constitution américaine fut rédigée par l'élite coloniale et financière de la Nouvelle-Angleterre.

D'où la question classique du fondement de la loi : si elle n'est référée à un ordre naturel, un processus historique ou une investiture transcendante, la loi n'a pas d'autre autorité qu'une libre convention arbitraire soumise aux fluctuations de l'opinion. C'est là le régime engendré par la révolution française, qui s'insurgea non seulement contre le gouvernement mais aussi (surtout ?) contre la religion du monarque. Les révolutionnaires américains eurent le bonheur de conserver leur religion, qui « empêche [le peuple américain] de tout concevoir et lui défend de tout oser<sup>15</sup> », de telle sorte qu'aujourd'hui encore le président des États-Unis, lors de son investiture, prête serment sur la Bible...

## La Doctrine sociale de l'Église

Puisant ses sources dans la Révélation biblique<sup>16</sup>, l'enseignement de l'Église<sup>17</sup> sur la question qui nous occupe a été heureusement synthétisé par Léon XIII

<sup>15</sup> TOCQUEVILLE (Alexis, de), *De la Démocratie en Amérique*, tome II, Bruxelles, Louis Hauman, 1835, p. 252. La religion (« la première [des] institutions politiques [américaines] », *ibid.*) revient d'ailleurs pratiquement à toutes les pages de ce classique.

<sup>16</sup> Cf. *Pr* 8 15-16 ; *Sg* 6 2-3 ; *Si* 17 17 (*Vulg.* : 17 14) ; *Jn* 19 11 ; *Rm* 13 1, 4.

<sup>17</sup> Bon résumé de la doctrine classique dans : VALTON (Émile), « État », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. V, Paris, Letouzey et Ané, 1912, col. 887-890.

dans son encyclique *Diuturnum*, comme nous l'avons vu plus haut. Peu avant la fin de la deuxième Guerre mondiale, Pie XII rappelait lui aussi que « la dignité de l'autorité politique est la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu<sup>18</sup> ». Jean-Paul II, à son tour, affirmait que « s'il n'existe pas de vérité transcendante, [...] il n'existe aucun principe sûr pour garantir des rapports justes entre les hommes<sup>19</sup> », que « le totalitarisme naît de la négation de la vérité<sup>20</sup> », et que, de fait, « la démocratie, en dépit de ses principes, s'achemine vers un totalitarisme caractérisé<sup>21</sup> »...

## Conclusion provisoire

La notion moderne d'État de droit prétend s'opposer à l'arbitraire du souverain, le roi absolu d'abord, le peuple ensuite, en distinguant l'exercice du pouvoir de l'autorité qui le légitime, et qui s'exprime dans le droit. L'idée pourrait être séduisante, si l'on parvenait à échapper à l'arbitraire du droit. Or la loi fondamentale, la Constitution des États modernes, n'est qu'une loi écrite, et « il est certain que l'autorité quelconque qui l'aura écrite, aura le droit de l'effacer<sup>22</sup> ».



Inimaginable en France : un président de la république prêtant serment sur la Bible...

<sup>18</sup> Radiomessage au monde sur la démocratie, 24 décembre 1944 (*La Documentation catholique*, n° 927, 7 janvier 1945, col. 6).

<sup>19</sup> Lettre encyclique *Centesimus annus*, 1<sup>er</sup> mai 1991, n. 44 (*La Documentation Catholique*, n° 2029, 2 juin 1991, p. 541) ; cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Veritatis splendor*, 6 août 1993, n. 101 (*La Documentation Catholique*, n° 2081, 7 novembre 1993, p. 935).

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Lettre encyclique *Evangelium vitae*, 25 mars 1995, n. 20 (*La Documentation Catholique*, n° 2114, 16 avril 1995, p. 360) ; cf. n. 72 (p. 388).

<sup>22</sup> MAISTRE (Joseph, de), *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines*, II (Bruxelles, Complexe, 1988, pp. 211-212).

Pour pallier la fragilité des liens contractés par des volontés humaines, toutes les sociétés se sont reposées sur un triple fondement : la religion, l'autorité et la tradition. En analysant l'effritement de ces fondements depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, Hannah Arendt observait :

« Historiquement, [...] la disparition de l'autorité est simplement la phase finale [...] d'une évolution qui, pendant des siècles, a sapé principalement la religion et la tradition. [...] La disparition de la tradition et celle de la religion sont devenues des événements politiques de premier ordre<sup>23</sup>. »

Or, les révolutionnaires américains ont su en bonne partie préserver le fondement religieux, contrairement à leurs cadets français. Pourtant, [Jean-Jacques Rousseau](#) (1712-1778) avait achevé son étude *Du Contrat social* (livre IV, chapitre VIII) en soutenant la nécessité d'une religion civile, non confessionnelle, pour maintenir le lien social.

Certes, de notre point de vue, la religion ne saurait être une béquille idéologique au service de la politique, mais ces quelques réflexions rappellent que la religion, et tout particulièrement la religion du Verbe incarné, a aussi une fonction politique positive dans l'institution du lien social, qu'elle place dans une salutaire perspective eschatologique ; si on l'oublie, « la politique devient alors une "religion séculière" qui croit bâtir le paradis en ce monde<sup>24</sup> », et les expériences totalitaires du siècle dernier ont largement démontré la perversité de cette ambition.

### En résumé

Face à l'arbitraire supposé du pouvoir royal, la notion d'« État de droit » s'est imposée progressivement à la réflexion politique, séparant l'exercice de trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) et les limitant par une commune soumission à un droit fondamental, exprimé dans une Constitution écrite. En comparant les deux grandes révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en Amérique et en France, Hannah Arendt entendit démontrer que la pertinence et la viabilité de l'État de droit sont en étroite dépendance du fondement ultime donné à la souveraineté. Les révolutionnaires américains eurent la sagesse de préserver le fondement religieux de la société politique, de telle sorte que, comme

<sup>23</sup> ARENDT (Hannah), *op. cit.*, p. 124.

<sup>24</sup> JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, 1<sup>er</sup> mai 1991, n. 25 (*La Documentation Catholique*, n° 2029, 2 juin 1991, p. 530).

l'avait bien vu Tocqueville, « en même temps que la loi permet au peuple américain de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser<sup>25</sup> ».

Sous l'influence du concept rousseauiste de « volonté générale », les révolutionnaires français entretenirent longtemps la confusion entre l'exercice du pouvoir et l'autorité qui le légitimait, générant une instabilité institutionnelle chronique. En dépit d'une « mystique » révolutionnaire multiforme destinée à supplanter la religion chrétienne, le problème de base n'a pu trouver de solution satisfaisante. Si, *in fine*, celui qui exerce le pouvoir est le même qui établit la loi, la notion d'« État de droit » ne peut que se transmuter en « religion du droit », dont il reste à établir une apologétique plus consistante que le « relativisme éthique » – pourfendu par le magistère de l'Église – qui en constitue déjà la théologie morale.

(à suivre...)

**Yann GWELTAZ**

« Une démocratie authentique n'est possible que dans un État de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine. Elle requiert la réalisation des conditions nécessaires pour la promotion des personnes, par l'éducation et la formation à un vrai idéal, et aussi l'épanouissement de la "personnalité" de la société, par la création de structures de participation et de coresponsabilité. On tend à affirmer aujourd'hui que l'agnosticisme et le relativisme sceptique représentent la philosophie et l'attitude fondamentale accordées aux formes démocratiques de la vie politique, et que ceux qui sont convaincus de connaître la vérité et qui lui donnent une ferme adhésion ne sont pas dignes de confiance du point de vue démocratique, parce qu'ils n'acceptent pas que la vérité soit déterminée par la majorité, ou bien qu'elle diffère selon les divers équilibres politiques. A ce propos, il faut observer que, s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire. »

JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, 1<sup>er</sup> mai 1991, n. 46 (*La Documentation Catholique*, n° 2029, 2 juin 1991, pp. 545-546)

<sup>25</sup> TOCQUEVILLE (Alexis, de), *op. cit.*




### Prions pour le Saint-Père

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur Benoît XVI pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrions trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(raison du Missel romain)

**Cours de reliure tous niveaux**

**Marie-Noëlle GRIMAUD**  
**51 rue Croulebarbe**  
**75013 PARIS**  
 **01.43.31.55.50**

## À LA DÉCOUVERTE DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

De même que le poisson est fait pour voler et l'oiseau pour nager (ou l'inverse, mais peu importe...), l'homme est fait pour prier, c'est-à-dire pour ce commerce intime où l'âme s'entretient avec Celui dont elle se sait aimée, selon la belle formule de sainte Thérèse d'Avila<sup>1</sup>. Quoi de plus normal, puisque « l'homme a été créé pour servir et aimer Dieu<sup>2</sup> », son Créateur. Il s'agit bien ici de l'homme, l'homme en général, et non seulement du chrétien. Comme l'avait rappelé Jean-Paul II au tout début de son pontificat, la prière est « la première expression de la vérité intérieure de l'homme, la première condition de la liberté authentique de l'esprit<sup>3</sup> ».

À une exception près, c'est dans toutes les civilisations, toutes les cultures, toutes les sociétés, que l'homme a prié et prie encore, d'une façon ou d'une autre ; l'exception, c'est la pseudo-civilisation moderne, qui a réussi en un laps de quelques décennies à produire un « homme » areligieux, c'est-à-dire un être qui n'a en fait plus guère qu'une apparence d'humanité, mais qui tient bien davantage de l'animal que de l'homme, sans autres besoins que *panem et circenses*, « du pain et des jeux », comme au temps de Juvénal<sup>4</sup>. Dans les années d'après-guerre, Pie XII s'en inquiétait déjà :

« Il semble que tout se soit ligé pour rendre difficile, voire impossible, à l'homme et au chrétien, de sauvegarder la dignité de sa personne. La technique, les méthodes de la réclame et de la propagande, de la radio et du film, ne laissent plus guère de repos aux sens et empêchent ainsi tout accès vers un recueillement intérieur. Il se

<sup>1</sup> Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 2709.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n. 358.

<sup>3</sup> JEAN-PAUL II, Allocution à La Mentorella, 29 octobre 1978 (*La Documentation catholique*, n° 1752, 19 novembre 1978, p. 959). Affirmation reprise dans l'exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 22 novembre 1981, n. 62 (*La Documentation catholique*, n° 1821, 3 janvier 1982, p. 29).

<sup>4</sup> *Satura X*, 81 (traduction par Pierre de Labriolle et François Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres, collection des Universités de France, 1921, p. 127).

créé un type d'homme qui ne supporte plus de demeurer seul, ne serait-ce que pour une heure, avec soi et avec son Dieu<sup>5</sup>. »

Vers la fin du Concile œcuménique Vatican II (8 décembre 1965), alors que le déclin de la « civilisation occidentale », secouée par de profonds changements sociaux, apparaissait comme de plus en plus inéluctable et qu'une philosophie d'inspiration marxiste séduisait des esprits toujours plus nombreux, le Père [Jean Daniélou](#) (1905-1974), alors doyen de la faculté de théologie de l'[Institut catholique de Paris](#), publiait un petit livre aux accents polémiques, *L'oraison problème politique*<sup>6</sup>, fondé sur un constat similaire :

« La civilisation au milieu de laquelle nous nous trouvons rend la prière difficile<sup>7</sup>. »

Malheureusement, les chrétiens eux-mêmes sont affectés par ce climat délétère. Dans sa lettre sur la préparation du grand Jubilé de l'an 2000, Jean-Paul II était bien obligé de le reconnaître, et en des termes particulièrement sévères :

« Comment passer sous silence, par exemple, l'*indifférence religieuse* qui conduit beaucoup d'hommes d'aujourd'hui à vivre comme si Dieu n'existait pas ou à se contenter d'une vague religiosité qui ne leur permet pas de se confronter au problème de la vérité ni au devoir de cohérence ? Il faut ajouter que, un peu partout, on a perdu le sens de la transcendance de l'existence humaine et l'on est désorienté dans le domaine éthique, même en ce qui concerne les valeurs fondamentales du respect de la vie et de la famille. Un test s'impose pour les fils de l'Église : à quel point ne sont-ils pas eux-mêmes atteints par l'atmosphère de sécularisme et de relativisme éthique ? Et quelle part de responsabilité ne doivent-ils pas se reconnaître, eux aussi, face à la progression de l'irreligion, parce qu'ils n'ont pas manifesté l'authentique visage de Dieu en raison des défaillances de leur vie religieuse, morale et sociale ?

« On ne peut nier, en effet, que chez beaucoup de chrétiens la vie spirituelle traverse *une période d'incertitude* qui affecte non seulement la

vie morale mais aussi la prière et même *la rectitude théologique de la foi*<sup>8</sup>. »

Pour notre part, et pour nous limiter au sujet de la prière, nous nous rendons compte assez régulièrement de ce déficit spirituel, au fil des diverses rencontres occasionnées par la vie quotidienne : pas de bénédiction des repas ici, pas de prière familiale là, des réunions dans un contexte officiellement chrétien où le simple fait de proposer un temps de prière suscite un agacement plus ou moins vif, etc. Il ne reste plus guère que la messe dominicale pour apporter un ersatz de RMI spirituel. Et des parents de s'étonner que leurs adolescents, à ce régime sec, finissent par tout envoyer promener !

Au terme du dernier grand Jubilé, Jean-Paul II avait pourtant bien mis en garde les fidèles :

« On se tromperait si l'on pensait que les simples chrétiens peuvent se contenter d'une prière superficielle, qui serait incapable de remplir leur vie. Face notamment aux nombreuses épreuves que le monde d'aujourd'hui impose à la foi, ils seraient non seulement des chrétiens médiocres, mais des "chrétiens en danger". Ils courraient en effet le risque insidieux de voir leur foi progressivement affaiblie, et ils finiraient même par céder à la fascination de "succédanés", accueillant des propositions religieuses de suppléance et se prêtant même aux formes extravagantes de la superstition<sup>9</sup>. »

Et il annonçait dans la foulée qu'il entendait bien prêcher par l'exemple :

« Moi-même, j'envisage d'aborder au cours des prochaines catéchèses du mercredi une réflexion sur les psaumes, en commençant par ceux des Laudes, par lesquelles la prière publique de l'Église nous invite à consacrer et à orienter nos journées<sup>10</sup>. »

<sup>5</sup> PIE XII, Lettre *Der Katholische Deutsche*, 17 juillet 1952 (*Le problème féminin*, Tournai, Desclée, collection « Les Enseignements pontificaux », 1958, p. 203).

<sup>6</sup> Paris, Fayard, collection « Le signe », 1965.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 31.

<sup>8</sup> JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Tertio Millennio Adveniente*, 10 novembre 1994, n. 36 (*La Documentation catholique*, n° 2105, 4 décembre 1994, p. 1026). Les italiques sont dans le texte.

<sup>9</sup> JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte*, 6 janvier 2001, n. 34 (*La Documentation Catholique*, n° 2240, 21 janvier 2001, p. 80).

<sup>10</sup> *Ibid.* Cette longue série de catéchèses commença dès l'audience générale du 28 mars suivant (*cf. La Documentation catholique*, n° 2246, 15 avril 2001, pp. 363-364), pour s'achever peu avant le rappel à Dieu du Souverain Pontife (audience générale du 26 janvier 2005, *La Documentation catholique*, n° 2330, 20 février 2005, pp. 155-156).

Dès la première de ces catéchèses, Jean-Paul II affirmait qu'« il est important d'accorder une plus grande attention pastorale à la promotion de la *Liturgie des Heures* comme prière de tout le peuple de Dieu », puisqu'il s'agit de permettre aux fidèles de « prier avec les paroles mêmes que Jésus a employées, et qui sont présentes depuis des millénaires dans la prière d'Israël et dans celle de l'Église<sup>11</sup> ». Hélas, dans ce domaine comme dans tant d'autres, il ne fallait pas compter sur nos pasteurs pour cette promotion, qui, comme nous le verrons ultérieurement, aurait dû être entreprise depuis fort longtemps. Afin de mettre à la disposition des fidèles ce trésor de la Liturgie des Heures, et celui du chant grégorien, c'est la [Communauté Saint-Martin](#) qui, de sa propre initiative et pour répondre d'abord à ses besoins propres, a publié [Les Heures grégoriennes](#) en trois volumes l'automne dernier<sup>12</sup>. Nous en tirons prétexte pour inaugurer cette nouvelle rubrique, dont l'esprit se veut résolument pratique.

En effet, une interrogation récurrente chez les chrétiens désireux de prier est : « Comment faire ? » À vrai dire, la question n'est pas nouvelle ; saint Paul l'avait déjà constaté : « Nous ne savons que demander pour prier comme il faut<sup>13</sup> ». Heureusement, « l'Esprit vient au secours de notre faiblesse ; [...] Lui-même intercède pour nous en des gémissements ineffables, et Celui qui sonde les cœurs sait quel est le désir de l'Esprit et que Son intercession pour les saints correspond aux vues de Dieu<sup>14</sup> ».

À proprement parler, l'Église n'impose rien aux fidèles quant à leur prière privée (individuelle ou familiale), respectant leur liberté de fils de Dieu et escomptant leur généreuse ouverture aux motions de l'Esprit. Néanmoins, parce qu'elle est notre Mère dans la grâce, elle ne manque pas de donner à ses enfants certains conseils « avec une insistance particulière<sup>15</sup> », et ne pas en tenir compte serait faire montre d'une grande témérité, si ce n'est d'une triste impiété. Le chapelet est une de ces pratiques recommandées depuis de nombreux siècles, comme chacun sait, ou devrait savoir ; une abondante littérature existe sur le sujet, et nous n'y ajouterons rien. Par contre, faute de promotion pasto-

rale, on sait beaucoup moins que, depuis plusieurs décennies, l'Église exhorte les fidèles à se réapproprier sa prière officielle et publique, communément désignée sous le nom de Liturgie des Heures. Nous voudrions donc ici, à partir d'une expérience personnelle et familiale, aider nos lecteurs à découvrir cette autre voie de la contemplation chrétienne, qui ne s'oppose pas au Rosaire puisque celui-ci en est un substitut historique et qu'il peut toujours en être un légitime complément<sup>16</sup>.

Conformément à notre perspective pratique, nous ne retracerons pas ici l'histoire de ce qu'on appelle aussi l'Office divin, pas plus que nous n'entreprendrons d'en exposer la théologie<sup>17</sup>. Toutefois, il nous paraît important de donner tout de même quelques points de repères sur ces deux plans, et cela fera l'objet de notre prochaine chronique. Nous verrons ensuite comment, concrètement, mettre en œuvre de façon progressive cette liturgie, dans un cadre familial qui pourra facilement être adapté à d'autres contextes.

(à suivre)

### Philippe GUIDAL

« Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'Office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement. »

CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, 4 décembre 1963, n. 100 (cité par le *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1175)

« Il est important d'introduire les fidèles à la célébration de la Liturgie des Heures. »

JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Spiritus et sponsa*, 4 décembre 2003, n. 14 (*La Documentation Catholique*, n° 2306, 18 janvier 2004, p. 55)

<sup>11</sup> JEAN-PAUL II, Audience générale du 28 mars 2001, n. 1 (*La Documentation catholique*, n° 2246, 15 avril 2001, p. 363).

<sup>12</sup> Cf. *Regnat* n° 30, 18 novembre 2008, p. 5.

<sup>13</sup> *Rm* 8 26.

<sup>14</sup> *Rm* 8 26-27.

<sup>15</sup> JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 22 novembre 1981, n. 61 (*La Documentation catholique*, n° 1821, 3 janvier 1982, p. 29).

<sup>16</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Lettre *Rosarium Virginis Mariae*, 16 octobre 2002, n. 41 (*La Documentation Catholique*, 17 novembre 2002, n° 2280, p. 967).

<sup>17</sup> Pour une rapide approche de ces deux points, nous conseillons la lecture de : SALMON (Pierre), « La prière des heures », in MARTIMORT (Aimé-Georges), *L'Église en prière. Introduction à la Liturgie*, Tournai, Desclée, 1961, pp. 787-876 ; un peu daté (ne prend pas en compte la réforme postconciliaire), mais toujours intéressant et accessible au non-spécialiste.



## Le Chœur grégorien de Paris

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 à l'initiative de jeunes musiciens qui souhaitent mieux connaître, pour le mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédions en France », selon l'expression d'[Olivier Messiaen](#). Le Chœur a travaillé le chant grégorien dans les manuscrits durant dix ans avec l'aide des moines bénédictins de l'[abbaye de Solesmes](#), avant d'enregistrer plusieurs disques. À partir de 1986, il a ajouté à son activité de concerts en France de nombreuses tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). En novembre 1993, l'[Académie des Beaux-arts](#) lui a décerné le [Grand Prix de Chant choral Liliane-Bettencourt](#). Le Chœur compte également une [branche féminine](#), fondée en 1994, qui conjugue elle aussi activité liturgique et concerts.

Au fil des ans, les activités du Chœur se sont donc diversifiées, mais la vision fondatrice reste la même : cultiver le chant grégorien comme une tradition vivante, chercher ses formes permanentes, veiller à la sauvegarde de ce patrimoine. Le chant grégorien traduit autant qu'il forme la prière. C'est pourquoi le répertoire est chanté régulièrement dans son cadre naturel, la divine liturgie, et non seulement en concert ou sur disque.

On trouve encore ce souci de tradition vivante dans le rôle d'école joué par le Chœur, qui accueille à Paris des apprentis chefs de chœur venus de l'étranger pour une formation d'une ou plusieurs années, tandis que ses membres (anciens ou actuels) enseignent dans des Conservatoires, à l'Université ou au cours de stages, tant en France qu'à l'étranger.

Association constituée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Chœur grégorien de Paris bénéficie également depuis 1998 de la reconnaissance cano-

nique de l'Archevêché de Paris. Quant à l'association des Amis du Chœur grégorien de Paris, elle aide le Chœur à assurer ses ambitions de diffusion et de formation.

Chaque dimanche, sauf à certaines occasions, les messes sont chantées d'octobre à juin :

- par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : à la chapelle du Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V<sup>e</sup>) à 9 h (messe célébrée en latin) ;
- par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à l'église [Saint-Germain l'Auxerrois](#) (2 place du Louvre, Paris I<sup>er</sup>) à 19 h (messe célébrée en français et latin).

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

[contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr](mailto:contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr)

ou consultez le [site du Chœur](#).

### **Les Amis du Chœur grégorien de Paris**

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN  
Association constituée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)  
22 rue Boissière  
75116 PARIS

### **École du Chœur grégorien de Paris**

22 rue Boissière  
75116 PARIS

[ecole@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr](mailto:ecole@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr)

☎ 06 07 10 54 69

## RÉPONSE À UN MONSEIGNEUR

Suite à notre article intitulé « M<sup>gr</sup> Vingt-Trois va-t-il démissionner ? », publié dans le précédent numéro de *Regnat*<sup>1</sup>, nous avons reçu la critique, entre autres, d'un membre important de la hiérarchie, excusant les propos du cardinal au motif que sa réponse était « purement protocolaire [et qu'il ne fallait] pas y chercher autre chose qu'une missive courtoise à un représentant du gouvernement ». Et de nous reprocher amèrement d'avoir livré à « la vindicte » l'archevêque de Paris, alors qu'il aurait fallu « s'adresser personnellement à l'intéressé », selon l'enseignement du Christ<sup>2</sup>.

Tout d'abord je ferai remarquer que, « réponse protocolaire » ou pas, un vrai apôtre ne se départit jamais du souci d'annoncer l'Évangile « à temps et à contre temps<sup>3</sup> », qu'il ne saurait mépriser quelque occasion que ce soit, si anodine qu'elle paraisse, de rendre témoignage à la Vérité, et ce d'autant plus que son témoignage peut avoir des répercussions importantes, comme c'est le cas avec des ministres d'État... « Qui est fidèle en très peu de chose est fidèle aussi en beaucoup, et qui est malhonnête en très peu est malhonnête aussi en beaucoup<sup>4</sup>. » Aurions-nous donc « une missive » plus « courtoise » à présenter à qui que ce soit que « l'Évangile du Christ<sup>5</sup> » ? « Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile<sup>6</sup> ! »

Quant au commandement de Notre Seigneur d'adresser la correction fraternelle *privatim*, avancé par mon critique, il faut noter que ce commandement s'entend des fautes précisément *privées*, et non de celles qui sont *publiques*, comme celle que je dénonçais, lesquelles doivent être accusées *publiquement*, selon l'enseignement même de l'Écriture<sup>7</sup> et de la théologie morale catholique<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Cf. *Regnat* n° 32, 2 juin 2009, p. 18.

<sup>2</sup> Cf. *Mt 18 17*.

<sup>3</sup> *2 Tm 4 2*.

<sup>4</sup> *Lc 16 10*.

<sup>5</sup> Cf. *Ph 1 27*.

<sup>6</sup> *1 Co 9 16*.

<sup>7</sup> Cf. *Ga 2 14* ; *1 Tm 5 20* ; *Tt 1 13*.

<sup>8</sup> JONE (Héribert), *Précis de théologie morale catholique*. Adapté aux règles du nouveau Code de droit canon et aux prescriptions du Code civil, traduit de l'allemand par Marcel

J'ajouterais que c'est pour ne pas avoir accompli ce commandement du Seigneur de menacer du dévoilement public des péchés commis notamment par certains membres de sa hiérarchie que l'Église se retrouve aujourd'hui en certains lieux totalement ruinée, et pas seulement financièrement...

La pédagogie enseignée par le Maître consistant à dévoiler de plus en plus au grand jour la faute du pécheur (prenant d'abord à témoin deux ou trois autres personnes, puis la communauté entière) joue notamment sur le ressort de la honte provoquée dans le cœur du pécheur par le dévoilement public de son péché, et la mise en lumière est telle que si elle n'aboutit pas à désolidariser le pécheur de son péché, c'est lui-même qui se retrouve expurgé avec sa faute du sein caché de la communauté : « Qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain<sup>9</sup> ».

Que si les pasteurs de l'Église ne savent plus entendre le sens des paroles du Maître, comme la critique à laquelle je réponds ici en témoigne, comment s'étonner non seulement que la barque de Pierre prenne l'eau<sup>10</sup>, mais de la confusion généralisée et des malheurs arrivant sur le monde ?

**Charles BRUN**

---

Gautier, Mulhouse/Paris, Salvator/Casterman, 1941, nn. 142-143, pp. 80-81.

<sup>9</sup> *Mt 18 17*.

<sup>10</sup> Cf. RATZINGER (Joseph), Méditations pour le Chemin de Croix, Vendredi Saint 25 mars 2005 (*La Documentation catholique*, n° 2336, 15 mai 2005, p. 509) : « Ne devons-nous pas penser [...] à ce que le Christ doit souffrir dans Son Église elle-même ? Combien de fois abusons-nous du Saint-Sacrement de Sa présence, dans quel cœur vide et mauvais entre-t-Il souvent ! Combien de fois ne célébrons-nous que nous-mêmes, et ne prenons-nous même pas conscience de Sa présence ! Combien de fois Sa Parole est-elle déformée et galvaudée ! Quel manque de foi dans de très nombreuses théories, combien de paroles creuses ! Que de souillures dans l'Église, et particulièrement parmi ceux qui, dans le sacerdoce, devraient Lui appartenir totalement ! Combien d'orgueil et d'autosuffisance ! Que de manques d'attention au sacrement de la réconciliation, où le Christ nous attend pour nous relever de nos chutes ! Tout cela est présent dans Sa Passion. La trahison des disciples, la réception indigne de Son Corps et de Son Sang sont certainement les plus grandes souffrances du Rédempteur, celles qui Lui transpercent le cœur. Il ne nous reste plus qu'à Lui adresser, du plus profond de notre âme, ce cri : *Kyrie, eleison* – Seigneur, sauvez-nous (cf. *Mt 8 25*). »